

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,

étaient présents :

Monsieur Rosario ANASTASI, Madame Lucie ANDOLFATTO, Madame Sophie ARGER, Monsieur Thiebaut AUREZ, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Monsieur Gérard GERTHOFFERT, Monsieur Régis GOURDON, Monsieur Francis KOHLER, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Dominique MEYER, Monsieur Christian MUNDINGER, Madame Sylvie NUZZO, Madame Marilène PIZZULO, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Christian RISSER, Monsieur Richard SCHIRCK, Madame Geneviève ZANDONELLA.

Ont donné procuration :

Madame Graziella LANG donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE,

Secrétaire de séance : Mme Christian RISSER, assisté de Madame Emilie LUSTENBERGER, DGS.

**Délibération n° DEL20240221-07
TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 2024**

Il est proposé de procéder à une mise à jour des activités soumises au versement d'une redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'à l'actualisation des tarifs.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 1 procuration
(G. Lang)

- de fixer les redevances d'occupation du domaine public, à compter du 1^{er} mars 2024, comme suit :

ACTIVITE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Commerces ambulants (camion de restauration, vente au déballage, vente de denrées alimentaires, camions outillages...)	15 € par jour	15 € par jour
Terrasses	15 €/m ²	15 €/m ²
Droit de place au Marché de Noël	30 € par week-end	30 € par week-end
Droit de place au Marché Hebdomadaire	2 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire
Vente de sapin	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux
Pose d'échafaudage/grue/matériels de chantier de toutes natures	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 15 € par jour supplémentaire	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire

Pour extrait conforme
BUHL, le 22 février 2024



Yves COQUELLE
Maire de BUHL

Christian RISSER,
Adjoint au Maire,
Secrétaire de séance